Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1975)

Heft: 340

Artikel: Le chocolat, instrument de relance?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028869

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LOI FÉDÉRALE SUR L'IMPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES TRANSFORMÉS

Le chocolat, instrument de relance?

Malgré toutes les grandes proclamations de Rambouillet et les plus modestes rappels au bon ordre libéral émis par le GATT, le protectionnisme fait à nouveau des ravages. L'esprit des négociations commerciales multilatérales du style Kennedy-Round a été balayé par le vent de la crise dans les pays industrialisés. Partout s'élèvent des obstacles non tarifaires aux échanges, quand ce ne sont pas des barrières douanières auparavant abaissées.

L'intégration économique européenne, non encore fondée sur une véritable entente politique, ne résiste pas davantage à la résurgence des égoïsmes nationaux que les engagements moins formels pris à l'échelle internationale, et notamment vis-à-vis du tiers monde. Et la Suisse dans tout cela? Notre pays, qui combine traditionnellement un libéralisme très large en matière d'échanges industriels et une politique agricole strictement protectionniste, n'échappe pas au mouvement actuel de renaissance du nationalisme économique. Certes, la Division du commerce ne semble pas disposée à envisager le fallacieux secours du protectionnisme pour tous les blessés de la crise (horlogerie, chaussures, textiles).

Mais elle a fait tout de même récemment un premier pas, qui pourrait bien s'avérer par la suite un dangereux précédent, en préparant la loi sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés.

Cette loi, qui vient en votation populaire le 7 décembre prochain, n'a pas connu jusqu'ici grande célébrité. Dans l'esprit de ses protagonistes, elle n'aurait même jamais dû sortir des couloirs ni de Bruxelles, où son principe a été ancré dans un protocole annexé au Traité d'association Suisse-CEE, ni de Berne, où elle a été plutôt discrètement préparée, puis hâtivement discutée aux Chambres l'an dernier.

Le bâton dans la fourmilière

Tout se serait passé pour le mieux, entre organisations véritablement intéressées, si la maison Denner, avec son style politico-publicitaire particulier, n'avait mis une fois de plus le bâton dans la fourmilière; elle a donc lancé le référendum. Les groupements de consommateurs ont suivi, et se retrouvent d'ailleurs quasiment seuls pour préconiser le rejet de la loi par le peuple le 7 décembre.

L'opposition à la loi se fonde principalement sur le fait suivant : les montants que la loi autoriserait à prélever sous forme de suppléments de prix à l'importation de certains produits alimentaires (chocolat, aliments pour enfants, biscuits, etc.) seraient « restitués » sous forme de subventions à l'exportation de produits correspondants fabriqués en Suisse.

En clair, les droits de douane réintroduits sur les chocolats danois par exemple (actuellement importés librement en raison de l'adhésion suisse à l'AELE) serviront à payer les contributions à Nestlé, Suchard ou Lindt pour leurs exportations vers les pays et continents où ils n'ont pas installé de filiales. A l'unité, l'affaire semble minime : huit centimes de prélèvement à l'entrée de chaque tablette de chocolat fabriquée à l'étranger, cinq à six centimes de prime à la sortie. Il n'y a là ni de quoi bloquer une éventuelle invasion du marché suisse par les chocolats étrangers (qui représentent à peine un dixième de la consommation

suisse), ni de quoi relancer efficacement les ventes de chocolat suisse à l'étranger (où il se vend couramment près du double du produit indigène). Il y a de quoi en revanche alimenter les caisses de certaines sociétés alimentaires suisses, qui toucheront selon les calculs officiels environ 6,5 millions de francs à titre de subventions; pour cela, elles devront simplement annoncer les quantités exportées, sans avoir l'obligation de mettre les consommateurs des pays importateurs au bénéfice d'un abaissement de prix correspondant.

Jouer sur un mot

On ne saurait s'étonner dès lors de la passion mise par les sociétés affiliées à Chocosuisse et à la Biscofa (cartels du chocolat et du biscuit) à soutenir la loi sur les produits agricoles transformés. On comprend moins en revanche l'appui que cette loi trouve dans les milieux paysans — sinon à cause de l'adjectif « agricole » habilement glissé dans le titre de la loi ; car, avec ou sans loi, l'écoulement de la production indigène est assuré, par une forme ou une autre de prise en charge obligatoire (les fabriques de chocolat doivent, par exemple, utiliser la poudre de lait indigène à raison des 4/5 de la quantité travaillée).

Sainte alliance

Et on comprend encore plus mal la réaction de l'Union syndicale suisse, laquelle, sous l'influence de la fédération concernée (FCTA), est revenue sur son opposition de principe à la loi, opposition clairement affirmée lors de la procédure de consultation au printemps de l'an dernier. La sainte alliance industrialiste patrons - ouvriers d'une même branche se manifeste dans le cas particulier avec une rigueur qui disqualifie, pour l'occasion en tout cas, le mouvement ouvrier — et coopératif — comme mouvement de défense des consommateurs.

Le message qui accompagnait la loi ne disait pas un mot de l'emploi dans l'industrie alimentaire suisse. Aujourd'hui, on feint de croire à la relance du secteur par le nouveau régime d'importation et d'exportation que veut instituer la loi.

On parle de licenciements, alors que, ces dernières années, l'industrie concernée a systématiquement poussé l'automatisation de la production; on craint des fermetures d'usines en Suisse, en oubliant de préciser que les multinationales du type Nestlé ou Suchard n'ont pas attendu de subir le fameux « handicap des matières premières » pour installer leurs filiales à l'étranger, et notamment à l'intérieur du Marché commun.

L'alibi

On cite toujours le chocolat, alors que d'autres produits alimentaires fabriqués seront de suite ajoutés à la liste des bénéficiaires du nouveau régime commercial. Et pourquoi pas des produits non alimentaires? Après tout, toutes les branches de l'industrie suisse d'exportation souffrent des mêmes handicaps qui entravent leur capacité de concurrence: surévaluation du franc suisse, niveau élevé des salaires, coût record des produits agricoles de base indigènes, etc.

Avec son indiscutable nécessité, la relance a déjà trop souvent servi d'alibi. Il ne faudrait pas qu'en son nom la Suisse se range parmi les nations protectionnistes, avec la bénédiction des producteurs, agricoles et industriels, salariés ou non — le tout aux frais des consommateurs.

1976. DÉJÀ!

Inutile d'insister, bien sûr, sur l'importance de cette échéance de fin d'année pour la poursuite du travail de « Domaine public » !

1975-1976 sera probablement un cap particulièrement difficile à doubler : partout, dans les difficultés actuelles, les budgets se resserrent... Nous comptons cependant fermement sur la fidélité des abonnés actuels à notre hebdomadaire

lité des abonnés actuels à notre hebdomadaire (tous ceux dont l'abonnement est échu à la fin de l'année ont du reste reçu une missive ad hoc la semaine dernière).

N.B. - Comme chaque année, notre formule d'abonnement-cadeau est valable : 60 francs pour régler à la fois votre dû pour 1976 et pour offrir DP au destinataire de votre choix.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le choix d'Olten

Groupe d'Olten, réunion annuelle à Gstaad.

Au départ, nous étions 22... Nous étions « les vingt-deux »... Sortis de la Société suisse des écrivains, parce que son président avait signé la traduction française — améliorée, si l'on peut dire! — du « Petit Livre rouge de la Défense civile », dans lequel les intellectuels en général, les écrivains en particulier, étaient présentés comme des éléments suspects, communisants, volontiers subversifs, etc. Et qu'il paraissait impossible d'obtenir de la Société même un communiqué mettant les choses au point, prenant ses distances...

Des écrivains vivants

Aujourd'hui, nous sommes plus de cent - vingtquatre nouveaux membres admis à Gstaad le mois passé. Et si, voici quatre ans, le plaisir était entre autres de rencontrer Max Frisch, et Diggelmann, et Bichsel, et Steiner et d'autres « Prominenten » étonamment ouverts et fraternels — aujourd'hui qu'ils viennent moins, plaisir à rencontrer un grand nombre de jeunes écrivains parfaitement inconnus pour la plupart, mais vivants, occupés de choses importantes et non pas presque exclusivement d'érotisme ou de querelles causées, il faut bien le dire, par le « nombrilocentrisme » aigu de telle ou telle « célébrité ». Par exemple Geerek, qui s'est vu l'objet d'un procès pour écrits « blasphématoires », parce qu'il avait imaginé un Christ au XXe siècle, non pas crucifié, mais écrasé par une auto le long de l'autoroute, asphyxié par des gaz d'autos, etc.!

Deux lettres bienvenues

Cette année, le Groupe se trouve en face de deux lettres, somme toute bienvenues, parce qu'elles ont permis de reprendre conscience des « motivations » qui ont présidé à la fondation du Groupe. Car au cours des années, les préoccupations pro-

fessionnelles (surtout chez les écrivains suissesallemands, dont bien quelques-uns vivent de leur activité, alors que chez les Romands, depuis la mort de Landry, et mis à part peut-être Philippe Jaccottet, on ne compte guère d'écrivains « de métier ») — les questions professionnelles, c'està-dire les droits d'auteur, l'institution d'une assurance-vieillesse, etc., ont pris une importance de plus en plus grande, ce qui est bien compréhensible.

Première lettre d'un membre du comité de la Société suisse des écrivains, Alfred Häsler, l'excellent auteur de « Das Boot ist voll » (traduction en français de Philippe Schwed), consacré à la politique de la Suisse à l'égard des réfugiés et tout particulièrement des Juifs pendant la dernière guerre mondiale — demandant au Groupe d'Olten de rejoindre la SSE, maintenant que celle-ci s'est rajeunie.

La suggestion de Pro Helvetia

Seconde lettre de Pro Helvetia, qui soutient de ses subsides les deux associations — 50 000 francs pour le Groupe d'Olten; 150 000 pour la SSE — allant implicitement dans le même sens: pour des raisons d'efficacité et d'économie, fondre les deux associations en une seule, avec un seul secrétariat.

Je disais que ces deux lettres m'ont paru les bienvenues: quoiqu'en principe, je déplore la tendance à l'éclatement, à la « groupusculite », dans le cas particulier, elles ont permis au Groupe de reprendre conscience de ses raisons, qui sont idéologiques: travailler en tant qu'écrivains à l'édification d'une société plus juste, plus humaine — « socialiste », c'est le mot qui nous a paru le propre à exprimer ces aspirations et que nous avons inscrits dans nos statuts.